

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. XI.

No. 15.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 8 AVRIL 1880

AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est imprimée et publiée tous les jeudis par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND (limitée), à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par années s'ils ne paient qu'au bout de trois mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

NOTRE PRIME

Nous avons à offrir à nos abonnés, cette année, une prime qui va faire sensation, la plus belle à l'exception d'une seule, de toutes celles que nous avons données depuis l'existence de L'OPINION PUBLIQUE. C'est une grande gravure qui représente la sainte Vierge tenant sur ses genoux le Christ et saint Jean-Baptiste enfants. Rien de plus poétique, de plus charmant que cette gravure; elle éveille les souvenirs les plus religieux, inspire les sentiments les plus suaves. Nous sommes sûrs que ceux qui l'auront vue une fois, voudront l'avoir à tout prix pour la faire encadrer.

Que nos abonnés se hâtent donc de payer ce qu'ils nous doivent afin d'avoir droit à cette prime et que ceux qui ne sont pas encore abonnés à L'OPINION PUBLIQUE se hâtent de le devenir.

Il n'y a pas un pays au monde où les propriétaires de journaux offrent au public autant d'avantages. "Je suis heureux, nous disait quelqu'un, d'être abonné à L'OPINION PUBLIQUE, c'est un journal intéressant et instructif; il forme relié un volume précieux que je conserve avec soin, mais que je puis vendre au bout de l'année assez cher pour me rembourser de ce qu'il me coûte, et j'ai par-dessus le marché une prime qui vaut, à elle seule, le prix de l'abonnement." Rien de plus vrai et ceux qui sont en état d'apprécier ces avantages devraient se faire un devoir de répandre partout L'OPINION PUBLIQUE, de la faire recevoir dans toutes les familles où on sait lire. Faire lire nos compatriotes est un devoir patriotique, car en Amérique, un peuple qui ne lit pas est nécessairement destiné à marcher à la queue des autres nations.

LA MISSION DE M. GALT

Sir Alexander T. Galt a prononcé, au banquet qui lui a été donné avant son départ pour l'Angleterre, un discours dont il est beaucoup parlé. Ce discours est un programme politique, une véritable révolution dans nos relations avec le gouvernement impérial.

On y voit :

1o. Que M. Galt va en Angleterre pour être l'intermédiaire officiel entre les autorités impériales et le gouvernement canadien, pour contracter nos emprunts, protéger les intérêts du Canada dans la négociation des traités de commerce et en général dans toutes les matières qui nous intéressent.

2o. Que le gouvernement veut faire payer à l'Angleterre la colonisation du Nord-Ouest et la construction du Pacifique.

3o. Que sir John, comprenant la nécessité d'ouvrir au Canada des débouchés pour ses produits, songerait à établir une union commerciale entre l'Angleterre et toutes ses possessions, ou un immense Zollverein impérial unissant pour les fins commerciales toutes les parties de l'empire britannique.

4o. Que l'Angleterre, en nous permettant de faire la Confédération, nous a virtuellement accordé le droit de nous gouverner à notre guise et d'avoir avec les autres nations les relations commerciales que nous croirions avantageuses au Canada.

Il y a dans ce programme de grandes idées qui prouvent que sir John ne s'endort pas dans les délices du pouvoir et qu'il comprend la nécessité d'enlever de l'affiche ministérielle la protection pour la remplacer par quelque chose de nouveau.

Sir John voit bien ce qui se passe, il entend les murmures qui s'élèvent de toutes parts contre les dépenses immenses qu'entraîne la construction du Pacifique, il voit que les vieilles provinces sont fatiguées de se saigner, de se ruiner pour ouvrir des territoires aux générations futures.

Ne sachant trop que faire, il s'est dit un jour : "démontrons à l'Angleterre que le Nord-Ouest est destiné à être pour elle un grenier et un débouché pour le surplus de sa population, que par conséquent il lui appartient de faire les frais de l'ouverture de cet immense territoire et de la construction du Pacifique."

"N'est-ce pas une idée aussi ingénieuse que juste et nationale? N'est-il pas raisonnable que la province de Québec qui est presque en banqueroute parce qu'elle ne peut payer les petits chemins de fer qu'elle a construits, ne veuille plus que les millions qu'elle jette dans le trésor fédéral tous les ans servent à compléter la gigantesque folie du Pacifique?"

"Pour contenter les Canadiens qui veulent un marché et flatter les illusions de lord Beaconsfield qui rêve la formation d'un grand empire britannique, lançons l'idée d'un Zollverein anglais ou d'une grande fédération de toutes les parties de l'empire britannique."

Ce vaste projet ne nous donnerait pas le marché américain qui est notre marché naturel, mais il trouverait, sans doute, de nombreux adeptes parmi la population anglaise de ce pays. Il faut attendre pour le juger, qu'il ait passé au crible de la dis-

cussion dans le parlement, et que le gouvernement ait donné les explications qui seront certainement demandées.

Nous nous contenterons de dire en attendant, que lord Beaconsfield va, sans doute, bien l'entraîner dans sa chute et que sir Galt, qui a toujours pensé que le marché des États-Unis était absolument nécessaire à la prospérité du Canada, pourrait bien passer de Londres à Washington.

L.-O. DAVID.

LA SESSION

Après avoir passé deux semaines à discuter le budget et le tarif, la Chambre a mis fin tout à coup au débat, le lendemain de Pâques, pour adopter les résolutions les yeux fermés. Il eût autant valu, à ce compte, clore la discussion avant la vacance pascalle, et ne pas laisser l'affaire en suspens inutilement. Au train dont on y allait, toute la députation paraissait vouloir y passer, et chacun semblait tenir à avoir son tour. Si telles étaient les dispositions des députés qui n'avaient pas encore parlé, ce n'est peut-être pas malheureux qu'on ait ainsi coupé court à leur éloquence. Il est assez probable qu'aucun d'eux n'aurait eu rien de bien neuf à dire.

Le bill de M. Girouard continue à faire parler de lui. Tout le monde ecclésiastique, dans les sectes protestantes, est sur pied et prend parti pour ou contre. On s'agite, on proteste, on abjure, on cite, on interprète. Les ministres méthodistes sont intervenus, après les évêques anglicans. Les pasteurs indépendants mêmes s'en sont mêlés, et le révd M. Bray a dit son mot en leur nom. M. Bray n'y va pas par quatre chemins, pour ce qui les concerne, lui et son église. Il est pour l'indépendance absolue de l'État en matière de législation, et conseille aux législateurs de jeter au panier parlementaire toutes requêtes, représentations ou approbations de source ecclésiastique, attendu qu'il s'agit d'une affaire qui, suivant lui, ne regarde aucunement la religion. Pour un révérend, on trouvera que c'est un peu leste. M. Bray se met en contradiction avec tout le monde, catholiques, anglicans, méthodistes, etc. C'est un ministre de l'école libre. La doctrine de la séparation de l'Église et de l'État qu'il affiche dans la chaire comme M. Blake la professe à la Chambre, est inadmissible pour les catholiques, étant condamnée par le Syllabus, et elle l'est aussi pour les anglicans qui ont toujours mêlé le civil et le religieux à les confondre. Quant aux méthodistes, bien qu'ils n'aient pas d'église établie, comme leurs frères de la réforme anglaise, ils ne reconnaissent pas plus que ceux-ci à l'État le droit de méconnaître l'enseignement ecclésiastique. Ils se sont placés présentement en antagonisme direct avec leurs rivaux sur la question en litige; mais c'est en invoquant des motifs religieux qu'ils cherchent à influencer la Chambre dans le sens favorable au bill. On a voulu voir dans leur opposition une affaire de boutique. Le ton aigre-doux de la requête présentée par leur clergé pouvait prêter à ce soupçon. Au fond, cependant, ils donnent de bonnes raisons. Parce que le schisme anglican a pris naissance dans une querelle à propos de ce point de droit ecclésiastique, il ne s'en suit pas que les prétentions du roi Henri VIII fussent

fondées, ni que les anglicans aient le droit d'imposer leur opinion et leur manière de voir en cette circonstance à ceux qui pensent différemment que le dogme de l'illégalité des mariages entre beaux-frères et belles-sœurs touche moins dans leurs susceptibilités sectionnelles. Les arguments du Barbe-bleue, fondateur de l'anglicanisme, étaient tirés du Lévitique par les cheveux, la requête méthodiste le montre. La bible n'a jamais dit ce que ce monarque amoureux voulait lui faire dire, et l'on s'étonne de trouver chez l'épiscopat moderne un enseignement dont les complaisants évêques du temps d'Henri VIII se moquaient vraisemblablement, tout en le professant pour faire plaisir au prince. Les ministres méthodistes disent leur fait de la sorte aux évêques anglicans, et conjurent la Chambre de ne pas écouter ceux-ci. Il en adviendra ce qui pourra. En attendant, comme voilà la situation joliment corsée, M. Girouard, qui a l'air de la comprendre, paraît vouloir battre sagement en retraite pour attendre des jours meilleurs. C'est ce qu'il y a de mieux à faire. Seulement, il faudrait savoir si la Chambre est disposée à permettre le retrait du bill, ou du moins son renvoi aux calendes. Elle préférera peut-être cette seconde alternative. MM. Houde et Vanasse, deux députés du district des Trois-Rivières, ont donné le signal de ce mouvement de recul, et l'affaire a été, sur leur demande, remise à la semaine prochaine. Voilà un bill bien tourmenté, qui avait pourtant débuté sous d'heureux auspices, et ne se serait pas attendu à cette existence troublée.

L'abolition de la loi de faillite a été sanctionnée jeudi par le gouverneur-général, qui s'est rendu au Sénat à cet effet. C'est la fin, et ce serait la faim pour les syndics si la plupart n'avaient eu la chance de faire magot sous l'empire de cette loi propice. S'il y en a parmi eux qui n'ont pas su en profiter pour se précautionner contre les orages, ils ne méritaient pas de vivre sous un si beau régime et sont indignes de pitié. Quant aux commerçants, il faut espérer qu'ils ne se trouveront pas plus mal de ne plus constituer une classe privilégiée, et de revenir à l'ancien système qui ne les distinguait pas du commun des vivants et les obligeait à payer leurs dettes comme tout le monde.

A. GÉLINAS.

Tant que le Czar vivra, dit une feuille autrichienne, on n'a pas à craindre de voir la paix européenne troublée par la Russie. Mais le Czar est âgé et maladif, et les fréquents attentats contre sa vie ne sont pas de nature à exercer une influence salutaire sur son système nerveux.

Un changement de souverain est donc une éventualité à laquelle on peut s'attendre d'un moment à l'autre. Or, on sait que le futur Czar écoute volontiers les inspirations panslavistes; on lui fera comprendre que le mouvement nihiliste n'a pris une si grande extension que depuis que le traité de Berlin a été connu avec ses conditions humiliantes pour la Russie. Les hommes d'État européens auront alors à peser sérieusement le cas où le Czar reprendrait la politique d'Ignatieff, pour dominer le mouvement intérieur et pour faire oublier par des succès à l'extérieur le manque de liberté à l'intérieur.